

8.1 ORGANISATION DE L'ELECTION NATIONALE DE MISS FRANCE 2010 A NICE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SOCIETE MISS FRANCE, LA VILLE DE NICE ET NICE COTE D'AZUR.

Mme FABRE.- Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération 8.1 a pour objet l'organisation de l'élection nationale de Miss France 2010 à Nice et la convention de partenariat entre la société Miss France, la ville de Nice et Nice Côte d'Azur.

La société Miss France a choisi d'organiser l'élection nationale de Miss France 2010 à Nice au Palais Nikaïa le 5 décembre prochain. Cette élection est un évènement de grande ampleur qui rassemble chaque année plusieurs millions de téléspectateurs, 9 300 000 l'an dernier, une audience record puisque c'est l'une des plus grosses audiences de la télévision française, la deuxième exactement après celle des *Enfoirés* dont nous aurons l'occasion de reparler.

Lors de cette émission retransmise en direct sur TF1, la société Miss France s'engage à diffuser des images de la ville de Nice et du territoire et à valoriser son patrimoine. Cet évènement est de nature à promouvoir l'image de notre ville, à mettre en valeur son attrait touristique et dynamiser l'activité économique liée à la présence des candidates, des équipes techniques et de production, des partenaires et des personnalités présentes durant les 15 jours précédant la soirée.

En contrepartie, la ville de Nice devra mettre en oeuvre le cahier des charges imposé par la société Miss France et mobiliser ainsi des prestataires dont, bien sûr, le palais Nikaïa. Dans le cadre de ce cahier des charges, le montant estimatif global des prestations est de 432 000 € TTC ; je dis bien « estimatif ». La ville de Nice, pilote de l'opération, prendra à sa charge 60 % des dépenses et Nice Côte d'Azur, également partenaire, s'engage à hauteur de 40 % dans la limite de 200 000 € TTC sous forme de versement à la ville de Nice. Les prises en charge financières de la ville de Nice et Nice Côte d'Azur sont calculées en fonction du cahier des charges de la société Miss France. Ce sont des estimations de dépenses, sachant que le montant global de l'opération ne pourra excéder ce montant de 432 000 € TTC. Une mise en concurrence est en cours pour tous les prestataires.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat, à intervenir entre la société Miss France, la ville de Nice et Nice Côte d'Azur, ainsi que la convention passée à cette même occasion entre la ville de Nice et la société Véga, nouveau gestionnaire du palais Nikaïa, relative à la mobilisation de celui-ci, enfin d'autoriser la perception de la participation financière versée par Nice Côte d'Azur à hauteur de 40 % des dépenses de l'opération dans la limite de 200 000 € TTC.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame l'Adjointe. Madame Gaziello.

Mme GAZIELLO.- Sur une telle délibération, on ne peut que rester les bras ballants : 432 000 €, ce sont 16 ans de salaire pour un smicard et, comme l'a dit monsieur Librati tout à l'heure, la pauvreté grandit dans notre ville. Comment accéder aux demandes de ce cahier des charges qui veut loger 37 personnes pendant 15 jours dans des hôtels de luxe, restauration de luxe, un étalement de luxe sur argent public quand les Niçois sauront que c'est avec leur argent que s'étale ce luxe alors que déjà les inégalités grandissent, que déjà l'argent s'étale dans notre ville ?

Je connais une jeune mère de famille isolée smicarde pour qui la taxe foncière et la taxe d'habitation —avec l'augmentation— représentent un mois de salaire ! Quand vous dites qu'il y a des exonérations sur la taxe foncière, on voit, Monsieur le Maire, que vous êtes loin des contingences de nos concitoyens : c'est sur la taxe d'habitation qu'il y a des exonérations, et encore uniquement pour les personnes âgées non imposables. Pour toutes les personnes qui travaillent, qui ont même de petits salaires, des charges de famille, il n'y a pas d'exonération mais un abattement, or l'allègement n'a pas augmenté. Pour les personnes chargées de famille comme moi, par exemple, qui ne suis pas imposable, c'est 33 % d'augmentation sur ma taxe d'habitation. Quand on sait les retombées de cet événement, diffusion d'images au générique, d'accord, mais 80 secondes de vues d'ensemble de la ville de Nice, 2,30 minutes de reportage, franchement peut-on dire aux Niçois que l'on peut investir 432 000 € pour cela ? J'en doute en temps de crise. Je suis désolée, nous voterons contre.

Mme FABRE.- Je comprends que vous en doutiez, vous ne devez pas en avoir l'habitude.

M. LE MAIRE.- Nous avons une autre demande de parole de Maître Grégoire-Concas.

Mme GREGOIRE-CONCAS.- Deux types de remarques. Une première remarque sur la forme qui pourra être corrigée je pense, cela avait échappé à mon oeil quand on s'est vu en commission pour discuter de ce dossier : dans la convention de mise à disposition de la salle de spectacle, il est prévu que cette salle soit mise à disposition de la société Miss France du 1^{er} au 6 décembre et, dans la convention de partenariat, vous précisez que les candidates qui arriveront à Nice dès le 21 novembre pourront accéder librement à cette salle. Il me semble qu'il faut modifier la convention de mise à disposition du palais Nikaïa.

Sur le fond, je rejoins les remarques de ma collègue Emmanuelle Gaziello parce que vous nous demandez de voter 432 000 € de financement pour vous permettre d'être l'organisateur de cette manifestation. Il faut reconnaître que 40 % de cette somme seront pris en charge par Nice Côte d'Azur mais c'est vrai que c'est le même contribuable. Je ne reviendrai pas sur ce que comprend cette somme ; on est quand même beaucoup dans les paillettes et le luxe mais je veux aussi signaler que ce n'est pas une activité philanthropique. L'activité des Miss est gérée et exploitée par SAS Miss France qui elle-même est une filiale de la société Endemol, gros groupe de production qui réalise un chiffre d'affaire intéressant et qui en a le droit ; là où cela pose une autre question, c'est de savoir si c'est véritablement dans un intérêt communal que nous faisons cette dépense et quelle est l'utilité pour la ville de Nice et les Niçois, dans ces temps difficiles comme l'a rappelé Emmanuelle Gaziello, de consolider le chiffre d'affaire de ce grand groupe. Sommes-nous assez riches pour cela ? Le « rayonnement de la ville de Nice », allez-vous nous dire et la délibération le dit ; personnellement, je n'affectionne pas ce type de concours de beauté qui réduisent la femme à son aspect extérieur mais je conçois que cela puisse exister. La question est de savoir si cela a besoin d'un financement public ou non.

L'image de la ville de Nice qui va être véhiculée est encore une image « cliché » de ville du sud avec de belles filles dans de belles robes et ce n'est pas nécessairement ce cliché qui va nous attirer un public nouveau, des touristes nouveaux sur la Côte d'Azur.

Il y a peut-être une autre manière de communiquer que je préfère, la ville de Nice qui honore ses femmes, comme ce matin en faisant de Simone Veil une citoyenne d'honneur de notre ville. C'est une belle image pour notre ville, je suis fière d'avoir voté cette délibération et je suis heureuse que vous l'ayez présentée, Monsieur le Maire. J'ai un peu honte que dans le même conseil municipal l'on vote une délibération qui honore une femme qui a rendu à toutes les femmes, qui a donné à toutes les femmes la possibilité d'avoir la liberté de leur corps et que, parallèlement, on dépense un demi-million d'euros pour une manifestation qui les limite à leur apparence extérieure.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Madame l'Adjointe, avez-vous quelques éléments de réponse à apporter ?

Mme FABRE.- Oui, j'ai bien entendu vos remarques. Nous partageons tous ici dans notre municipalité votre souci des deniers et des finances publiques mais j'ai quelques difficultés à imaginer que Nice, qui est ma ville, notre ville à tous, n'est pas en mesure de pouvoir elle aussi organiser une soirée qui draine une des plus grosses écoutes de l'année. Les deux dernières villes organisatrices, l'année dernière le Puy-du-Fou, l'année précédente Dunkerque avaient le même cahier des charges et cela me semble inimaginable que Nice, cinquième ville de France, Nice qui suscite tant d'envies, de rêves en France comme à l'étranger n'ait pas la possibilité d'organiser un événement national de cette envergure. Cela fait exactement 54 ans qu'une élection de Miss France n'a pas eu lieu à Nice !

C'est une audience record, je ne pense pas que c'était la même chose à l'époque, mais l'audience n'est peut-être pas le plus important : dès l'annonce du résultat —je ne sais pas si vous vous en rendez compte car vous ne devez pas beaucoup suivre ce genre d'émissions avec autant d'audience— toute la presse, les journaux télévisés, toutes les radios sont là et répercutent dans la France entière, dans tous les villages, même les plus retirés, l'événement, parce que pour réussir à réunir plus de 10 millions de téléspectateurs, vous imaginez bien qu'il faut quand même du monde qui regarde !

A travers tout cela, le plus important est l'image et le dynamisme retrouvé de notre ville. Depuis dix-huit mois, je crois que nous travaillons tous à cela et cela s'appelle de l'image et de la crédibilité ; cela participe au dynamisme de notre ville aux côtés, bien modestement je dois le dire, des grands projets sociaux, culturels et écologiques dont nous discutons très souvent ici.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, Madame l'Adjointe, pour cette brillante réponse. Il y a des choses que j'ai du mal à comprendre. D'abord, vous faites référence à Dunkerque : c'est quelqu'un que j'apprécie qui en est le maire, monsieur Michel Delebarre, socialiste qui s'est beaucoup battu pour payer la même chose que nous et pour avoir Miss France, qui a donc une autre conception des choses. Peut-être que si madame Grégoire-Concas était maire de Nice dans ses rêves les plus fous, peut-être mènerait-elle le même combat que monsieur Delebarre ?

J'avais demandé à Denise Fabre d'être à mes côtés dans cette volonté de renouveau de notre ville, parmi des hommes et des femmes de qualités d'horizons divers. Elle fait partie de ces personnalités qui appartiennent, comme on dit, à la société civile, sans engagement politique personnel, une grande dame vous-même, chère Denise, qui avez donné tant de fierté aux Niçoises et aux Niçois. Il suffit d'ailleurs de parcourir les rues de la ville de Nice ensemble, ou le cours Saleya, pour voir que vous êtes sans doute beaucoup plus sollicitée que madame Grégoire-Concas pour obtenir une photo

ou un autographe ; d'ailleurs il n'est qu'à voir le résultat que vous avez acquis aux côtés de Benoît Kandel dans le 12^{ème} canton.

Vous avez sans doute une rancœur parce qu'en réalité, ce que vous exprimez là, Madame Grégoire-Concas, c'est votre échec face à Denise Fabre dans le 12^{ème} canton. Pour vous exprimer de la sorte... Mais voyez-vous, ils avaient tellement plus envie d'être représentés par Denise Fabre que par vous. C'est aussi cela la réalité : que Denise Fabre ait accepté d'intégrer notre équipe pour défendre cette politique événementielle avec laquelle j'ai voulu renouer. Un rapport très intéressant de l'Association des Maires de France est paru disant que ce qui rapporte le plus économiquement à une ville touristique, qui rapporte le plus d'emplois, qui crée le plus d'emplois, c'est une commune qui a un calendrier événementiel très cadencé et très nourri. Depuis le festival du Livre jusqu'à la Louis Vuitton Cup en passant par les Miss France, le retour d'un grand tournoi ATP, bientôt le marathon international 15 000 inscrits, près de 60 nations qui seront là pendant huit jours, etc., pour la première fois le spectacle des *Enfoirés* : peut-être que cela aussi ne vous plaît pas ? Le combat que mène l'épouse de Coluche avec de grands artistes qui seront sur la scène niçoise ?

Nous sommes à la veille du 150^{ème} anniversaire du rattachement du comté de Nice à la France. C'est au mois de décembre que va être élue à Nice la première jeune femme de France pour l'année du 150^{ème} anniversaire. 2010, la première jeune femme de France est élue à Nice, je trouve que c'est un beau symbole.

Au-delà de cela, 8 millions de téléspectateurs. Quand on sait qu'une minute de spot télévisé sur TF1 c'est 1 200 000 €, une minute de publicité sur TF1 c'est 1 200 000 €.

M. DEJEANDILE.- Plus la conception de la publicité

M. LE MAIRE.- Plus, Monsieur le journaliste de France

Télévision, la conception de la publicité : 1 200 000 € ! Pour le tiers, vous allez avoir des heures, plus tous les journaux, plus toutes les reprises, plus 8 millions de téléspectateurs. Et quand on s'interroge sur l'emploi pendant plusieurs jours à une époque creuse de l'année, pour tous ces jeunes qui cherchent du travail, qui sont recrutés par nos hôteliers, nos restaurateurs, nos commerces, par ceux qui font vivre le deuxième pôle touristique de France, quand on a une dimension sociale, Madame Gaziello, on pense que les initiatives que nous prenons sont des initiatives qui soutiennent l'activité, l'emploi, et qui ont donc aussi une dimension sociale forte.

Savez-vous combien vous allez faire rêver de Niçois parmi les plus modestes qui feront partie de ces 8 millions de Français ce soir-là ? Parmi les plus modestes, combien qui vont rêver, qui vont se dire « c'est dans ma ville ! » et c'est dans les quartiers les plus modestes qu'il y aura le plus fort taux d'audience, là où vous pensez que vous avez encore des électeurs alors que cela fait bien longtemps que vous les avez perdus.

Pour toutes ces raisons, je veux remercier Denise Fabre qui a obtenu que ce soit à Nice face à d'autres candidatures. Vous dites qu'Endemol a les moyens mais si ce n'était pas nous, c'était quelqu'un d'autre ! Alors plutôt que Lyon, Marseille, Paris, Nantes, là où c'était Dunkerque, que ce soit plutôt Nice cette année, je suis plutôt content qu'Endemol ait choisi Nice ; je dis bien « choisi Nice » parce que nous avons gagné la crédibilité que nous méritons pour que ce soit possible.

Vous feriez mieux de vous exprimer en disant « Merci, Madame

Fabre, merci Endemol, merci TF1 d'avoir apporté cette considération à Nice » mais comme vous êtes en décalage total avec des réalités malgré les leçons que vous prenez chaque fois que vous vous présentez devant le suffrage universel, une leçon de plus ne vous fera pas de mal.

Je mets aux voix le rapport numéro 8.1. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 8.1, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

***Votent contre : - les élus du groupe Changer d'Ère
- les élus du groupe Communistes et Républicains***